

## COMPTE-RENDU

### **Réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval**

**Date :** Vendredi 6 janvier 2012 à 9h30

**Lieu :** Maison de la Communauté de Communes Val de Cher Saint Aignan (39, rue Maurice Berteaux - 41110 Saint Aignan sur Cher)

**Etaient présents :** voir fiche annexe

Le vendredi 6 janvier 2012 à 9h30 s'est tenue, dans les locaux de la communauté de communes Val de Cher Saint Aignan, une réunion de la CLE du SAGE Cher aval.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

1. adoption du procès-verbal de la séance précédente,
2. adoption du rapport d'activités annuel 2011 de la CLE,
3. présentation pour validation du rapport final de l'étude « Diagnostic global » du SAGE Cher aval par le bureau d'études GEO-HYD,
4. présentation de l'étude « Tendances, Scénarios, Stratégie »,
5. désignation d'un élu de la CLE au comité de pilotage du contrat territorial du bassin versant du Fouzon,
6. questions diverses.

M. Pierre LESTOQUOY (*Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Cher aval*) ouvre la séance à 9h45.

M. LESTOQUOY remercie les membres de la CLE de leur présence et leur présente ses vœux pour la nouvelle année (*cf. annexe : liste de présence*). Avec 38 membres présents ou représentés sur 65, en application des règles de fonctionnement de la CLE, celle-ci peut valablement délibérer (*quorum de la moitié nécessaire soit 33 membres*). M. LESTOQUOY rappelle les points à l'ordre du jour et propose de passer au premier point.

**Point n°1 : Adoption du procès verbal de la réunion précédente de la CLE du SAGE Cher aval**

M. LESTOQUOY soumet au vote de l'assemblée le procès verbal de la séance précédente du 17 février 2011, joint au courrier d'invitation. Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**Point n°2 : Adoption du rapport d'activité de l'année 2011 de la CLE du SAGE Cher aval**

M. LESTOQUOY précise que ce rapport est obligatoire et doit être validé par la CLE à chaque début d'année. Il laisse la parole à M. Adrien LAUNAY (*animateur du SAGE Cher aval – chargé de mission à l'Etablissement public Loire*).

M. LAUNAY présente le rapport d'activité de la CLE du SAGE Cher aval pour l'année 2011. Celui-ci doit être obligatoirement transmis au préfet coordonnateur de bassin, aux quatre préfets de départements ainsi qu'au comité de bassin. Il présente l'avancement de la procédure, les réunions qui ont eu lieu en 2011, ainsi qu'un point sur la communication et sur le budget. Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

**Point n°3 : Présentation pour validation du rapport final de l'étude «Diagnostic global » du SAGE Cher aval**

Les éléments du rapport sont présentés par Mlle Claire BAUDELLOT (*Société GEO-HYD, Chargée d'études*).

*1) Données complémentaires à l'état des lieux*

Certains éléments d'état des lieux ont pu être actualisés ou complétés et sont intégrés dans le diagnostic. Il s'agit notamment :

- des données de description de l'usage agricole qui se basait jusqu'à présent sur les données du RGA 2000. Les données du RGA 2010 ont été collectées et analysées, les résultats descriptifs sont présentés en annexes du diagnostic, un bilan CORPEN simplifié est intégré dans la partie qualité de l'eau.
- des données complémentaires sur les ouvrages, suite à une étude de l'EP Loire pour compléter le recensement sur certains axes hors Cher, et une étude de l'ONEMA sur l'axe Cher pour évaluer les potentialités d'accueil des migrateurs, ce dernier évalue notamment la franchissabilité des ouvrages.

Au sujet du deuxième point, M. Claude CHANAL (*Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et Vice-président de la CLE*) pose la question de la possibilité d'une station de comptage des migrateurs sur l'axe Cher (*comme ce qui est fait par exemple sur l'Allier*).

M. Josselin DE LESPINAY (*représentant de Nature Centre*) répond qu'il y eut un comptage de frayères à lamproies à Chisseaux et qu'au niveau du nouveau dispositif de franchissement à Rochepinard, une

fenêtre de vision est installée, mais sans caméra. Elle ne permettra cependant pas un comptage complet vu qu'elle est installée uniquement au niveau de la passe à bassins successifs, alors que le dispositif complet comprend en tout trois passes distinctes. Les résultats ne seront qu'un indicateur du passage. Il rappelle par ailleurs que cette année a été une année médiocre pour la remontée des migrateurs (sauf pour la lamproie), et qu'il y a toujours deux barrages qui posent problème à l'aval de Rochepinard (restés fermés jusqu'à fin mai cette année).

M. Vincent VAUCLIN (*représentant de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques*) complète que l'installation d'un système complet avec vidéo comme cela est fait sur d'autres passes du bassin de la Loire n'est ni prévue ni financée. On ne peut effectivement avec l'équipement actuel qu'avoir un indice de passage, et non une estimation des flux permanents de migrateurs. Pour que cela se fasse, il faudrait décider de réaliser un tel investissement et financer son fonctionnement. Il trouve cependant la question légitime et signale qu'il a déjà entendu cette demande dans plusieurs cercles, même hors SAGE.

Mme RIVOIRE (*société GEO-HYD, chef de projets*) fait remarquer que « l'amélioration des connaissances des peuplements piscicoles, notamment des migrateurs », a d'ailleurs été retenu comme un objectif du SAGE.

M. LESTOQUOY rappelle qu'il avait demandé ce dispositif de comptage dès le début du projet d'aménagement de Rochepinard, mais que celui-ci n'a pas été jugé utile par l'ONEMA, arguant du fait que cet équipement n'était pas obligatoire et que les finances publiques n'avaient pas à supporter une telle charge. Pour ce qui concerne les 2 barrages qui posent problème à l'aval, des discussions devraient être engagées prochainement (*DDT et préfecture 37*) pour qu'une ligne d'eau soit fixée et mise en œuvre. Les communes et propriétaires se rejettent les responsabilités, on ne sait pas qui fait quoi. Il rappelle que la CLE avait demandé leur rajout dans la liste des ouvrages Grenelle.

M. DE LESPINAY souligne que la chambre de visualisation de Descartes sur la Vienne a permis de mettre en évidence des flux non négligeables de remontées de migrateurs (*record pour les Lamproies marines, environ 120 saumons en 2011*), ce que l'on n'imaginait pas avant son installation.

M. Jean-Pierre PESTIE (*Conseiller Municipal d'Athée-sur-Cher*), fait remarquer que bien que cela vient d'être dit à l'oral, il n'est pas précisé dans le rapport que l'évaluation de la franchissabilité s'est faite barrages baissés.

Mme RIVOIRE répond que suite à des corrections du bureau cela a été complété, au moins au niveau de l'annexe 6 qui illustre les classes de franchissabilité.

## 2) Diagnostic « Ressources en eau »

M. Hubert DE LAAGE DE MEUX (*Administrateur du CRPF Ile-de-France et Centre*) se demande comment la CLE peut décider de « réduire le risque » d'inondations.

M. DE LESPINAY répond qu'on ne va pas réduire le risque d'inondations, on va essayer d'en réduire les conséquences.

M. LESTOQUOY ajoute qu'il y a plusieurs acteurs qui mènent des programmes pour réduire les conséquences du risque inondations, dont l'Etat avec les PPRI et l'Etablissement public Loire qui propose différents accompagnements aux collectivités (*PCS, DICRIM*) et entreprises (*diagnostics de vulnérabilité*), des journées techniques, des guides, etc. Le SAGE ne va pas se superposer à tout cela, les objectifs ont d'ailleurs été retenus avec un niveau de priorité secondaire.

M. Paul LACOULOUMERE (*représentant de la MISE de l'Indre*) ajoute qu'en application de la Directive Inondations de 2007, des travaux sont en cours au niveau de la DREAL (*Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement*).

M. Serge PERROCHON (*Maire de Nohant-en-Graçay et Vice-président de la CLE*) fait part à l'assemblée des interrogations qu'il avait déjà soulevées lors du bureau précédent, sur les seuils de débits sécheresse fixés sur le bassin du Fouzon. Avec un DSA (*Débit Seuil d'Alerte*) près de deux fois supérieur au débit naturel d'étiage, il semble logique que l'on soit si fréquemment en-dessous, hors tout l'argumentaire sur les problèmes d'étiages du bassin est basé sur ces chiffres. Il réitère sa demande de justification de cette valeur.

M. LAUNAY évoque la demande officielle aux services de la DREAL proposée par le Président lors du dernier bureau, celle-ci n'a pas encore été faite. Cependant, dans le rapport de diagnostic, il est montré que sur le bassin du Fouzon, depuis 2004, les débits sont passés en dessous du débit de crise (*et pas seulement du DSA*) toutes les années sauf en 2008.

Mme RIVOIRE explique cependant que le constat des difficultés à l'étiage sur le bassin du Fouzon n'est pas uniquement étayé par le dépassement du DSA, plusieurs échanges avec les experts locaux ont conduit à ces conclusions et d'autres données telles que les observations du ROCA (*Réseau d'Observation des Crises d'Assecs*) font état de ces difficultés. Par ailleurs, ce que retient le SAGE, c'est une amélioration des connaissances avec l'identification des causes et des moyens pour mieux soutenir les débits naturels des cours d'eau ; malgré le bilan négatif, il ne faut pas le voir comme une approche contraignante.

M. Philippe CARRE (*représentant de la DREAL Centre*) répond qu'il ne connaît pas avec précision la situation du bassin du Fouzon (*les valeurs sont définies par arrêté préfectoral, sauf les valeurs aux points nodaux qui sont fixées par le SDAGE*), mais qu'il peut apporter un éclairage sur la signification de ces seuils et les méthodes de définition. Tout d'abord c'est le DCR (*Débit de Crise*) qu'il faut prendre en compte pour définir une situation de crise, c'est à partir de ce débit que ne peuvent persister que les activités essentielles (*milieu biologique, eau potable, sécurité incendie, etc.*). Le but du DSA est justement d'éviter d'atteindre le DCR, c'est un premier seuil pour commencer à prendre des mesures de restrictions. De mémoire, il lui semble que la méthode pour le définir consiste à identifier la valeur de débit 2 à 3 semaines avant d'arriver au DCR, l'hydrogramme à la station est utilisé pour le déterminer. Par ailleurs, il précise qu'une réflexion globale a eu lieu en 2011 au niveau du Ministère de l'Ecologie (*notamment dans l'Indre*) pour harmoniser ces valeurs sur les sous-bassins

en lien avec chaque point nodal, revoir le raisonnement et éventuellement les réviser sur l'ensemble du bassin. Les valeurs propres aux points nodaux ne peuvent être revues qu'avec la prochaine révision du SDAGE.

M. LACOULOUMERE propose de rechercher les éléments précis de réponse concernant le Fouzon et s'engage à envoyer une réponse à M. PERROCHON.

M. LESTOQUOY s'engage à demander une réponse à la DREAL prochainement, pour décortiquer le raisonnement.

Mme Anne BOURDIN (*représentante de la Chambre d'Agriculture de Loir-et-Cher*) demande si on connaît la superficie des occupations du sol autres que par l'agriculture (*urbaine par exemple*).

Mme RIVOIRE et Mlle BAUDELOT répondent que ces éléments sont présentés dans le rapport d'état des lieux.

M. LESTOQUOY indique que les SCoT devront être compatibles au SAGE.

M. CHANAL indique qu'il n'y a pas de SCoT en vallée du Cher dans le Loir-et-Cher. Il s'y est opposé car il trouvait qu'il y avait déjà trop d'empilement de documents.

### 3) Diagnostic « Qualité de l'eau »

M. PESTIE fait remarquer qu'il trouve le paragraphe concernant les eaux pluviales relativement peu développé, alors qu'il semble évident qu'il doit y avoir des pics de pollution très forts, notamment dans la situation actuelle où l'on a un lessivage faisant suite à une longue période de sécheresse qui a permis l'accumulation des hydrocarbures et polluants.

Au sujet de la qualité des eaux en général, M. LESTOQUOY évoque son sentiment que l'on manque de moyens de lutte contre la pollution, c'est ce qui ressort notamment dans le projet de contrat territorial sur le Fouzon porté par le Pays de Valençay, où la morphologie sera traitée dans le détail au détriment du volet qualité. C'est un problème de fond.

Mme RIVOIRE répond qu'au sujet des eaux pluviales c'est par manque de mesures de qualité spécifiques à cette thématique que le paragraphe n'a pas pu être étayé et que la rédaction évoque un impact supposé. Cependant, le sujet n'a pas été écarté pour autant et est retenu parmi les 5 objectifs de l'enjeu qualité de l'eau, notamment concernant l'amélioration de la connaissance.

M. PESTIE indique que le recueil de telles données est nécessaire, surtout quand l'étiage est sévère, comme il l'a été en 2011.

M. PERROCHON rappelle qu'au sujet de la qualité vis-à-vis des nitrates, il avait également fait une remarque lors du dernier bureau, concernant la norme de qualité qui est bien à 50 mg/L. Il trouve

qu'à la lecture du rapport, on a l'impression que l'échelle de mesures SEQ-eau qui indique une qualité médiocre dès 25 mg/L se substitue à ce seuil réglementaire. Il indique qu'il sera difficile de descendre en dessous de 25 mg/L, si c'est la norme que le SAGE retient.

M. DE LESPINAY rappelle que la norme réglementaire des 50 mg/L concerne l'alimentation humaine. Si l'on considère l'état du milieu naturel, le problème se pose, une telle valeur conduira inévitablement à des marées vertes. On peut considérer dans un milieu naturel, selon les périodes, que la valeur normale est de 0 à 5 mg/L (voire 6 ou 7). Dès 10/15 mg/L de nitrates, il y a un impact. C'est un problème de fond et il s'agit de savoir ce que l'on veut.

M. CHANAL rappelle qu'il y a déjà 400 000 normes en France et que ce n'est pas la peine que le SAGE aille fixer des objectifs supplémentaires alors qu'on ne sait même pas quelle va être son application sur le terrain étant donné les difficultés de maîtrise d'ouvrages et de moyens.

M. DE LESPINAY indique que sur le bassin versant de la ville de Munich, un problème de potabilisation s'est posé : il y avait trop de nitrates. Il a donc été décidé de faire autre chose sur le bassin versant. Le coût a été élevé au départ, cependant depuis le prix de l'eau a été divisé par deux.

M. Jean-François MIGNOT (*représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne*) confirme qu'effectivement la norme vis-à-vis du respect de la DCE est de 50 mg/L, on a d'ailleurs une pollution qui concerne 2 masses d'eau du bassin qui dépassent ce seuil. D'autres masses d'eau se rapprochent quant à elle des 50 mg/L et dépassent déjà 40, il faut rester vigilant et s'intéresser aux tendances d'évolutions de ces concentrations, à la dynamique. Il y a un besoin de connaissance.

M. LESTOQUOY indique que le contrat territorial du Fouzon ne se donne pas les moyens de lutter contre cette pollution diffuse.

M. MIGNOT indique que c'est le rôle de la CLE de signaler au porteur du contrat territorial que cette thématique doit être traitée.

Mme RIVOIRE précise que le SAGE ne va pas « créer » de norme à 25 mg/L, ce n'est pas le sens de la rédaction. Cependant il s'agit du seul paramètre de qualité suffisamment suivi et qui atteint des valeurs élevées par rapport aux classes de qualité (*la qualité des vis-à-vis des matières organiques, phosphorées et azotées est bonne sauf exceptions*), on ne peut pas ne pas en parler. Par ailleurs les tendances qui ont été un peu plus développées par rapport au bureau ne montrent pas d'amélioration, au mieux une stabilisation voire une dégradation (*pour le Modon ou les eaux souterraines*), les données récentes confirment le maintien des deux masses d'eau déclassées (*Renon, Céphons*) au-delà du seuil de 50 mg/L.

M. Gérard GARDEY (*représentant du Syndicat Intercommunal du Canal de Berry*), se demande pourquoi on n'évoque pas la Sauldre qui se déverse dans le Cher et si on va être en cohérence avec ce que va faire le SAGE Sauldre sur ces problématiques.

M. Mathieu ROUSSEAU (*représentant de la FDAAPPMA du Cher*) rappelle que 50 mg/L est la norme de potabilisation de l'eau, si on est à 52, on ne peut plus délivrer l'eau potable. Sur cette question, il s'agit d'être ambitieux. Les concentrations que l'on retrouve dans un milieu naturel non-anthropisé sont de l'ordre de 5 à 10 mg/L. Plusieurs documents récents au niveau de l'Etat montrent que les programmes d'actions nitrates successifs ne sont pas suffisants car on n'observe toujours pas de tendances à la baisse des concentrations en nitrates dans les eaux. Il ne faut donc pas se satisfaire de ce que l'on a actuellement. Il y a encore des efforts à faire et des solutions à trouver, il faut rester ambitieux, sans toutefois étrangler certaines professions. Pour ce qui concerne les contributions de la Sauldre, il y a selon lui plus d'apports venant du Cher amont que de la Sauldre qui ne présente pas le même contexte (*plutôt forestier*). A ce titre, la question de la coordination avec le SAGE Cher amont se pose tout autant.

M. DE LESPINAY indique pour information que le document évoqué précédemment sur les programmes d'actions nitrates émane de la Cour des Comptes. Il y a également en plus les menaces de sanctions de la Commission Européenne pour le non respect des Directives Environnementales. Il indique également que les coûts de potabilisation de l'eau pour traiter les pollutions notamment dues aux nitrates s'élèvent à 54 milliards d'euros par an.

M. LACOULOUMERE informe qu'un arrêté national et ses déclinaisons régionales concernant les programmes d'action nitrates est en préparation.

M. Jean-Jacques ROUSSEAU (*représentant de la MISE de Loir-et-Cher*) souligne que la lutte contre les pollutions diffuses par les nitrates est l'enjeu fort de 2012 au niveau de l'Etat.

Mme BOURDIN fait remarquer qu'il doit y avoir pire ailleurs, notamment en Bretagne.

M. Jean LIMET (*Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Fouzon*) souligne qu'il y a eu pas mal d'avancées au niveau des pratiques agricoles, par exemple avec la couverture des sols en hiver.

M. Jacky CHIQUET (*représentant de l'UFC – Que Choisir région Centre*) repose la question au président sur la cohérence avec les autres SAGE.

M. LESTOQUOY répond que c'est en effet une de ses préoccupations, il souligne et remercie d'ailleurs l'initiative de l'EP Loire d'avoir réuni en novembre dernier tous les Présidents et animateurs des SAGE portés par l'EP Loire ainsi que ses délégués dans les 19 CLE du bassin de la Loire et ses affluents (*voir point questions diverses*). Il explique qu'il attendait d'avoir plus de matière pour aller au devant des différents SAGE du bassin du Cher, ce qui va être chose faite avec le diagnostic. Il indique également que la coordination se fait « à la source » entre SAGE Cher amont et aval puisqu'ils sont tous deux portés par l'EP Loire et que les deux animateurs font partie du même service.

M. MIGNOT indique qu'il lui semble que vis-à-vis de la qualité de l'eau, le SAGE Cher aval a plus de points communs avec le SAGE Cher amont, la démarche de rapprochement est donc plus importante, le SAGE Sauldre étant dans un milieu spécifique essentiellement compris dans la Sologne.

#### 4) Diagnostic « Milieux aquatiques »

M. Jean-Louis CHERY (*adjoint au Maire de Francueil*) apporte une information au sujet du syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) qui a mené une étude en lien avec l'Université de Tours sur les potentialités de production d'hydroélectricité du département, celles-ci pourraient atteindre 6 % des besoins d'électricité.

M. PESTIE indique que cette étude a été évoquée récemment dans un article de la Nouvelle République.

M. LESTOQUOY indique que la CLE prend acte de l'existence de cette étude.

M. PESTIE fait remarquer que le rapport de diagnostic est très bien fait, cependant il regrette que l'on envisage la gestion de l'eau uniquement par des restrictions, des réductions de prélèvements (*agricoles sur le Fouzon, collectivités dans le Cénomaniens par exemple*) et jamais par des solutions de rétention de l'eau.

M. LESTOQUOY rappelle que la recherche de solutions fera l'objet de l'étape suivante du SAGE « Tendances, Scénarios, Stratégie ». Il conclue en remerciant le bureau d'étude GEO-HYD pour son travail, ainsi que l'animateur du SAGE pour son accompagnement et toutes les missions annexes. Il soumet le rapport au vote de l'assemblée. Ce dernier est adopté à l'unanimité moins une abstention.

M. LESTOQUOY rappelle sa volonté de communication autour du SAGE, ce qui est rendu possible entre autre par la mise en place du site Internet, mais également par l'initiative qu'il a pris avec l'appui de l'animateur d'envoyer une information sous forme de communiqué à toutes les communes sur le SAGE.

M. DE LESPINAY remercie les membres de la CLE qui ont bien voulu répondre aux sollicitations d'étudiants du lycée agricole des Fondettes (BTS GEMEAU).

#### **Point n°4 : Présentation de l'étude «Tendance, Scénarios, Stratégie »**

M. LAUNAY présente le projet de cahier des charges de l'étude « Tendances, Scénarios, Stratégie », faisant suite au diagnostic, afin de le valider.

M. CHANAL propose de rajouter en plus une étude sur la recherche de maîtrises d'ouvrage.



M. DE LESPINAY indique qu'il faut d'abord arriver au terme de la phase d'élaboration et faire valider le schéma.

Mme RIVOIRE indique que la recherche de maîtrises d'ouvrage ne relève pas d'une étude technique mais de choix politiques. A priori, l'étude de scénarios mettra en évidence ce besoin de maîtrises d'ouvrage pour la phase de mise en œuvre et fera remonter cette préoccupation aux élus de la CLE. Ces derniers seront les relais de cette information au sein des différentes sphères politiques auxquelles ils appartiennent, afin d'identifier les candidats potentiels.

M. LESTOQUOY confirme que l'identification des maîtres d'ouvrage sera un élément essentiel pour le SAGE et souligne que la communication auprès des maires du territoire est un premier pas pour susciter des maîtrises d'ouvrage. Il évoque également le rapprochement des deux Conseils Généraux 37 et 41 sur la réflexion autour du Cher canalisé, réflexion qui a entre autre l'objectif de trouver un maître d'ouvrage. Il va faire en sorte que cette démarche concorde avec les études du SAGE. Il excuse d'ailleurs à ce titre M. Alain KERBRIAND-POSTIC (*conseiller général de l'Indre-et-Loire*), grippé, et M. Jean-Marie JANSSENS (*conseiller général de Loir-et-Cher*), retenu par une commission permanente, tous deux désignés « Monsieur Cher » par leur département respectif et porteurs de cette démarche autour du Cher canalisé. Par contre, il souligne son inquiétude sur les petits bassins qui ne pourront pas porter un contrat territorial. Il indique qu'on a pour l'instant une telle démarche avec un porteur de projet que sur un tiers du SAGE (*bassin du Fouzon, porté par le Pays de Valençay en Berry*). Il interroge M. CHANAL sur l'avenir des Pays, avec la réforme des collectivités territoriales.

M. CHANAL répond que les pays qui existent continueront d'exister, tout comme les syndicats, il ne s'agissait de supprimer que les structures qui ne font plus rien. Il rappelle que de toute façon les maires du Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire se sont opposés aux propositions de regroupement des intercommunalités qui ont été faites sans concertation préalable. Le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais pourrait vraisemblablement être porteur d'un contrat territorial, mais ne sera pas maître d'ouvrage.

Le projet de cahier des charges de l'étude « Tendances, Scénarios, Stratégie » est adopté à l'unanimité par la CLE.

#### **Point n°4 : Désignation d'un élu de la CLE au comité de pilotage du contrat territorial du bassin versant du Fouzon**

M. LESTOQUOY propose de désigner M. PERROCHON pour cette mission étant donné que ce dernier est président de la commission du SAGE « bassins versants du Fouzon et du Modon ».

M. PERROCHON ne refuse pas la proposition qui serait en effet en cohérence avec son autre casquette, mais souligne les risques que son emploi du temps ne lui permette pas d'assister à toutes les réunions, et appelle éventuellement d'autres élus du Fouzon à se présenter.

Plusieurs membres de la CLE sont déjà membres de ce comité de pilotage (M. LIMET, M. MEUSNIER, M. RIAUTE, M.PERSILLET).

M. LESTOQUOY propose donc qu'il soit indiqué « M. PERROCHON ou son représentant ».

#### **Point n°5 : Questions diverses**

M. LAUNAY présente les actions de l'EP Loire en matière d'aménagement et de gestion des eaux ainsi que de coopération renforcée avec les SAGE du bassin. 5 SAGE sont actuellement portés par l'Etablissement (*Cher amont, Cher aval, Loir, Allier aval et depuis peu Loiret*) et pourraient peut-être bientôt être élargi à 6 voire plus (*Sioule, etc.*). Une réunion des Présidents et animateurs des différentes CLE des SAGE portés par l'EP Loire et de ses délégués dans les 19 CLE du bassin de la Loire et ses affluents s'est tenue à l'EP Loire le 25 novembre dernier. Une plaquette de 16 pages a été largement diffusée aux acteurs du bassin. Une délibération du comité syndical de l'EP Loire en date du 9 décembre 2011 a institué une conférence annuelle des Présidents de CLE des SAGE portés par l'EP Loire et de ses délégués dans les CLE du bassin de la Loire et ses affluents. Ces Présidents de CLE seront désormais formellement invités aux réunions du Comité Syndical et du Bureau de l'EP Loire. L'EP Loire conduira également en 2012 une enquête dans la perspective d'un renforcement des synergies territoriales sur les périmètres des SAGE qu'il porte.

M. LESTOQUOY remercie cette initiative de l'EP Loire qui va dans le sens d'une meilleure coordination entre les SAGE du bassin.

M. VAUCLIN souhaite revenir sur la remarque qui semble partagée par plusieurs membres de l'assemblée au sujet de la gestion des ressources en eau en créant des retenues au lieu de se restreindre. Il conçoit que ce n'est pas un discours facile à entendre mais explique qu'il va falloir une évolution de nos comportements à l'économie au lieu de faire confiance à des solutions techniques type barrage comme cela a été fait avant. Cela devrait être démontré entre autres par l'analyse coût-bénéfices.

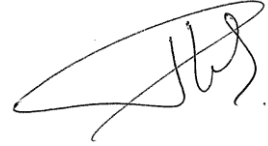
M. PESTIE répond qu'il ne s'agit pas de ne pas essayer de réduire nos consommations, mais qu'il faudra le coupler à des solutions de rétention de l'eau quand elle arrive. Il argumente qu'il ne faudrait pas que plus tard l'on refuse l'implantation d'une entreprise sous prétexte qu'elle consommerait trop d'eau.

M. VAUCLIN indique qu'il a été montré que ce n'est pas la consommation d'eau qui freine l'installation d'entreprises, celles-ci ont déjà optimisé leurs process pour économiser l'eau.

M. LESTOQUOY referme ce débat en rappelant qu'il s'agit là d'éléments de scénarios qui concernent donc la phase suivante.

M. LESTOQUOY remercie l'ensemble des personnes présentes et lève la séance à 11h40.

**Le Président de la Commission Locale de l'Eau  
du SAGE Cher aval,  
M. Pierre LESTOQUOY**

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'PL', enclosed within a large, loopy oval shape.

## **Annexe : Liste de présence**

### **Etaient présents :**

#### **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

- M. Serge PERROCHON, Maire de Nohant-en-Graçay (18) et Vice-président de la CLE,
- M. Michel MEUSNIER, Maire de Varennes-sur-Fouzon (36),
- M. Alain MOREAU, adjoint au Maire de Fontguenand (36),
- M. Pierre BARBE, Maire de St-Loup-sur-Cher (41),
- M. Jean-Louis CHERY, adjoint au Maire de Francueil (37),
- M. Jean-Pierre PESTIE, Conseiller Municipal d'Athée-sur-Cher (37),
- M. Pierre LESTOQUOY, Conseiller Municipal de Larçay (37) et Président de la CLE,
- M. Jean-Pierre PIETU, Conseiller Général du Cher,
- M. Bernard DOYEN, Président du SICALA du Loir-et-Cher,
- M. Michel AUCHAPT, adjoint au Maire de Chabris et représentant du Pays de Valençay en Berry,
- M. Claude CHANAL, Président du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et Vice-président de la CLE,
- M. Daniel CLEMENT, Vice-président du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bavet et de ses Affluents,
- M. Jean-Marie SIMON, Président du Syndicat Intercommunal du Val du Cher,
- M. Gérard GARDEY, suppléant de M. Claude BLOCQUET-VOISIN, représentant du Syndicat Intercommunal du Canal de Berry,
- M. Jean LIMET, Président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée du Fouzon.

#### **Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées**

- Mme Anne BOURDIN, Membre de la Chambre d'Agriculture du Loir-et-Cher,
- M. Patrick RENAIRE, représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,
- M. Hubert DE LAAGE DE MEUX, Administrateur du CRPF Ile-de-France et Centre,
- M. Mathieu ROUSSEAU, représentant de la FDAAPPMA du Cher,
- M. Josselin DE LESPINAY, représentant de l'Association Nature Centre,
- M. Jacky CHIQUET, représentant de l'UFC – Que Choisir région Centre,
- M. Jean-Louis LACROIX, représentant de l'APACML,
- M. Michel CHAUVIN, représentant de l'UNICEM Centre,
- M. Jean-Michel LETT, représentant de la Fédération des Chasseurs du Loir-et-Cher.

#### **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics**

- M. Paul LACOULOUMERE, représentant de la MISE de l'Indre,
- M. Bruno BEJON, représentant de la DISEN de l'Indre-et-Loire,
- M. Jean-Jacques ROUSSEAU, représentant de la MISE de Loir-et-Cher,
- M. Philippe CARRE, représentant de la DREAL Centre,

- M. Vincent VAUCLIN, représentant de l'ONEMA, délégation interrégionale Centre, Poitou-Charentes,
- M. Jean-François MIGNOT, représentant de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

**Etaient excusés :**

- M. Christian FAVREAU, Maire de La Champenoise (36),
- M. Pierre RIAUTE, Maire de Lye (36), qui donne mandat à M. MEUSNIER,
- M. Michel DELALANDE, Maire de Bourré (41),
- M. Gérard CHOPIN, Maire de Theillay (41), qui donne mandat à M. BARBE,
- M. Gérard HUGUET, Maire de Saint-Julien-de-Chédon (41),
- M. Gilles DEGUET, Vice-président du Conseil Régional du Centre,
- M. Serge PINAULT, Conseiller Général de l'Indre et Vice-président de la CLE,
- M. Alain KERBRIAND-POSTIC, Conseiller Général de l'Indre-et-Loire, qui donne mandat à M. LESTOQUOY,
- M. Jean-Marie JANSSENS, Conseiller Général du Loir-et-Cher,
- Mme François BAROU, Maire-adjointe de Bléré (37) et représentante du Pays Loire Touraine, qui donne mandat à M. PESTIE,
- M. Pierre MAZURIER, représentant de la Régie d'Alimentation en Eau Potable de St-Avertin.
- M. Christian AVENET, Maire de St-Genouph et représentant de l'Association des Communes Riveraines de la Loire et Autres Cours d'Eau,
- M. Gérard CAMY, représentant de l'Association des Riverains de France,
- Mme la Présidente du Conservatoire d'Espaces Naturels de la Région Centre,
- M. Alain BEIGNET, Président du Comité Régional du Tourisme du Centre,
- M. le Président de l'Association de Sauvegarde des Moulins à Eau du Loir-et-Cher, qui donne mandat à M. LACROIX,
- M. le Préfet de la Région Centre, qui donne mandat à M. CARRE,
- M. le Chef de la MISE du Cher, qui donne mandat à M. VAUCLIN,
- M. le Directeur de l'ARS Centre,
- M. le Directeur de l'UT de Loir-et-Cher de la DREAL Centre, qui donne mandat à M. Jean-Jacques ROUSSEAU,

**Etaient absents :**

- M. Thierry FOURRE, Maire de Brion (36),
- M. Alain PERSILLET, Maire de Meusnes (41),
- M. HUBERT DE LA CRUZ, Maire d'Azay-sur-Cher (37),
- M. Jacques LE TARNEC, Maire de Berthenay (37),
- M. Michel RAVAND, 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Collectif de l'Agglomération de Montrichard (S.I.A.A.M.), qui donne mandat à M. JANSSENS,
- M. Gérard GILARDEAU, Conseiller communautaire de Joué-lès-Tours et représentant de la Communauté d'Agglomération TOUR(s)plus,
- M. le Président de la CRCI Centre,
- Mme Agnès DE FREITAS, Vice-présidente de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Loir-et-Cher,
- Mme Annick GOMBERT, Membre d'honneur du Comité Régional de Canoë-Kayak,

- M. Gilles BELLIARD, représentant des irrigants,
- Mme la Préfète du Cher,
- M. le Préfet de l'Indre,
- M. le Préfet de l'Indre-et-Loire,
- M. le Préfet de Loir-et-Cher,
- M. le Directeur Régional de la DIRECCTE Centre,

**Participaient également à la réunion :**

- M. Patrick MARTIN, Conseil Régional du Centre,
- M. Fabien CAVAILLE, Conseil Général de Loir-et-Cher,
- Mme Emilie RIVOIRE, Société GEO-HYD, Chef de projet,
- Mlle Claire BAUDELLOT, Société GEO-HYD, Chargée d'étude,
- M. Adrien LAUNAY, animateur du SAGE Cher aval et chargé de mission à l'Etablissement public Loire.